



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE NO 2023-01

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE, DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QU'IL Y AURA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL LE 3 AVRIL 2023 À 20 HEURES AU 500, ROUTE 249 À VAL-JOLI.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation suivante :

Nature et effets : Implantation d'un bâtiment accessoire à une distance de 5.56 mètres de la ligne de lot avant et la marge de recul avant pour la zone est de 11 mètres, article 5.7 du règlement de zonage numéro 2004-6.

Identification du site concerné : 346, route 143 Nord, lot 6 243 775.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donnée à Val-Joli, ce 13 mars 2023.

Marie-Céline Corbeil
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Val-Joli, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 13 mars 2023 et dans le bulletin municipal les Nouvelles de Val-Joli..

Donné à Val-Joli, ce 13^e jour du mois de mars 2023.

Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière